

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1086<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 15 novembre 2016,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Isabelle Panneton, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Hélène Boisjoly, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Pierre Fournier; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les officiers de la FAS : Mme Louise-Hélène Richard, Mme Christine Rothmayr Allison; les étudiants : Mme Catherine Grondin, M. Denis Sylvain; Mme Jessica Bérard; la chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1086-5.1, de la Faculté de médecine : M. Luc DesGroseillers, directeur du Département de biochimie et médecine moléculaire; pour la délibération CE-1086-5.2, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études; pour la délibération CE-1086-6.1, du Département de kinésiologie : Mme Julie Lavoie, directrice adjointe; pour la délibération CE-1086-6.2, de la Faculté de l'éducation permanente : M. Jean Ignace Olazabal, responsable de programme; pour la délibération CE-1086-6.4, de la Faculté de musique : Mme Nathalie Fernando, professeure titulaire; pour la délibération CE-1086-6.5, de la Faculté de médecine : M. Jean-François Pelletier, professeur adjoint au Département de psychiatrie

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : Mme Tania Saba, M. Jean-Marc Charron, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, Mme Renée Delaquis; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford, Mme Line Castonguay, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; un officier de la FAS : Mme Michelle McKerral; un étudiant : Mme Annie-Claude Vanier; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

Composition de la Commission des études

Membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire (CU-0635-7.4, 14 novembre 2016) :  
Mme Jessica Bérard (membre étudiant).

CE-1086-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1085<sup>e</sup> séance tenue le 18 octobre 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1. Faculté de médecine — Département de biochimie et médecine moléculaire
    - Modification au programme de Maîtrise en biochimie (2-465-1-0) : création de l'option « Biochimie appliquée au milieu industriel »; abolition de l'option « Biochimie appliquée »

- 5.2. École de santé publique — Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
  - Modification au Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS) (2-770-6-3)
  - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS-i) (2-770-1-8)
  - Modification au programme de Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS-i) (2-770-1-7)
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1. Département de kinésiologie
    - Modification au programme de Baccalauréat en kinésiologie (1-352-1-0)
  - 6.2. Faculté de l'éducation permanente
    - Modification au programme de Certificat de gérontologie (1-377-5-0)
  - 6.3. Faculté de musique
    - Modification au programme de Baccalauréat en musicologie (1-615-1-1)
  - 6.4. Faculté de médecine — Département de psychiatrie
    - Création d'un Module de formation de mentor de rétablissement en santé mentale (1-540-7-0)
  - 6.5. Faculté de médecine — Direction
    - Modification au programme de Baccalauréat en sciences biomédicales (1-484-1-0) : création d'une orientation *Sciences de l'audition*
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance le 13 décembre 2016
9. Clôture de la séance

CE-1086-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1085<sup>e</sup> SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1085<sup>e</sup> séance tenue le 18 octobre 2016, tel que présenté.

CE-1086-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1085<sup>e</sup> séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1086-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1086-4.1 Faculté de théologie et de sciences des religions

La présidente, Mme Louise Béliveau, informe la Commission que lors de sa 635<sup>e</sup> séance tenue le 14 novembre dernier, le Conseil de l'Université, sur recommandation du Comité de la planification et de l'Assemblée universitaire, a procédé à l'abolition de la Faculté de théologie et de sciences des religions, et à la création de l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences. Cette décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017; les statuts de l'Université ainsi que l'ensemble des règles afférentes seront modifiés en conséquence, et un comité de transition veillera à la réalisation de ce changement. Historiquement, la Faculté de théologie et des sciences des religions constitue l'une des trois facultés fondatrices de l'Université. La création de l'Institut d'études religieuses permettra de favoriser le développement de ce secteur d'études et de recherches important et significatif en regard de l'évolution actuelle de la société. Les professeurs de la Faculté de théologie et de sciences des religions seront rattachés à la Faculté des arts et des sciences, et les programmes de la Faculté seront conservés, à l'exception des programmes canoniques (pour lesquels une entente a été conclue avec l'Université Laval, notamment afin de respecter et de compléter les engagements de formation pour les étudiants actuel de ces programmes).

CE-1086-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la FESP, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit M. Luc DesGroseillers, directeur du Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.2, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études de l'École de santé publique.

- CE-1086-5.1 Faculté de médecine  
Département de biochimie et médecine moléculaire
- Modifications au programme de Maîtrise en biochimie (2-465-1-0) :  
création de l'option « Biochimie appliquée au milieu industriel »;  
abolition de l'option « Biochimie appliquée »
- 
- 2016-A0033-1086-397

La modification au programme de Maîtrise en biochimie porte principalement sur l'abolition de l'option « Biochimie appliquée », laquelle sera remplacée par la nouvelle option « Biochimie appliquée au milieu industriel », afin de mieux rendre compte de l'orientation de la formation proposée par cette option, dont les contenus seront mieux adaptés aux besoins du marché du travail en industrie dans ce domaine. La modification propose également l'augmentation de l'offre de cours dans toutes les options du programme (les contenus de cours sont répartis dans des cours de 1 crédit), de manière à faciliter l'inscription aux cours et à rehausser le nombre d'étudiants inscrits, et de manière à donner plus de flexibilité au cours d'instrumentation. Ces modalités permettront également de faciliter le cheminement des étudiants en province (formation continue). La modification donne lieu à un réaménagement du programme découlant, en partie, du non renouvellement de la bourse CRSNG (options « Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires » et « Biochimie appliquée »). Le répertoire de cours est modifié par la création de six cours de 1 crédit chacun. La structure du programme totalise 45 crédits, répartis de façon différente selon les options. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document au document 2016-A0033-1086-397.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en biochimie (2-465-1-0) : création de l'option « Biochimie appliquée au milieu industriel », et abolition de l'option « Biochimie appliquée », au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, conformément au document 2016-A0033-1086-397.

- CE-1086-5.2 École de santé publique  
Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
- Modification au Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS) (2-770-6-3)
  - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS-i) (2-770-1-8)
  - Modification au programme de Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS-i) (2-770-1-7)
- 
- 2016-A0033-1086-398; 2016-A0033-1086-399; 2016-A0033-1086-400

La modification au programme de Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS-i) porte sur des ajustements aux objectifs et contenus de formation, de manière à assurer une formation approfondie sur les notions de gestion de la sécurité des soins dans le contexte du système de santé québécois, et de manière à assurer l'acquisition des pratiques canadienne, québécoise et française. En regard des objectifs du programme, la formation s'adresse à des étudiants occupant déjà un poste de gestionnaire de haut niveau en gestion de la qualité et des risques en santé. Par ailleurs, le programme

reçoit également des étudiants n'occupant pas de telles fonctions, pour lesquels le nombre de crédits du stage se trouvera augmenté, afin de mieux refléter la teneur du travail effectué en milieu de stage. Le répertoire de cours est modifié par la création de quatre nouveaux cours (dont un travail dirigé en qualité [9 crédits] et un projet d'intervention QUÉOPS-i [15 crédits]). La structure du programme comporte 45 crédits de cours obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé et d'un rapport de stage ou à la réalisation d'un projet d'intervention. Les modifications apportées aux programmes correspondants de D.E.S.S. (30 crédits de cours obligatoires) et de Microprogramme (15 crédits de cours obligatoires) constituent des modifications de concordance en regard des modifications apportées au programme de Maîtrise (programmes gigognes). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée aux documents 2016-A0033-1086-398, 399, 400.

Des précisions sont apportées sur le contexte de la modification (autonomisation de l'option dans le cadre d'un partenariat interinstitutionnel; ajout d'un module, modifiant la durée du programme, passant de 18 mois à 24 mois, en lien avec l'acquisition d'une formation spécialisée et avec la possibilité de donner une formation locale en gestion), et sur les modalités d'admission pour des étudiants ayant complété une formation universitaire de premier cycle. Considérant le partenariat avec l'École de santé publique de Reims, il est mentionné que le diplôme décerné relève de l'Université de Montréal et ne donne pas lieu à une double diplomation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de : Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS) (2-770-6-3); Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS-i) (2-770-1-8); Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPS-i) (2-770-1-7), au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, conformément aux documents 2016-A0033-1086-398; 2016-A0033-1086-399; 2016-A0033-1086-400.

#### CE-1086-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit Mme Julie Lavoie, directrice adjointe du Département de kinésiologie.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente le projet inscrit au point 6.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jean Ignace Olazabal, responsable de programme.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente le projet inscrit au point 6.3; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Nathalie Fernando, professeure titulaire.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, présente les projets inscrits aux points 6.4 et 6.5. Pour la présentation du projet inscrit au point 6.4, la Commission reçoit M. Jean-François Pelletier, professeur adjoint au Département de psychiatrie.

#### CE-1086-6.1 Département de kinésiologie - Modification au programme de Baccalauréat en kinésiologie (1-352-1-0) 2016-A0033-1086-391, 391.1

La modification au programme de Baccalauréat en kinésiologie propose une refonte du programme afin de mieux l'adapter aux besoins de formation actuels en kinésiologie, notamment, par la définition d'une formation clinique et professionnelle plus consistante, couverte par des cours obligatoires, par la définition d'un bloc de cours à option sur des cours de spécialisation en kinésiologie, et par l'actualisation d'un principe d'ouverture interdisciplinaire, réalisée par l'obligation de compléter les trois crédits des cours Collaboration en sciences de la santé, et par le maintien d'un bloc de cours optionnels

multidisciplinaires. Dans la structure du programme, la modification donne lieu à l'augmentation du nombre de crédits obligatoires (passant de 66 à 78 crédits, et passant de deux à trois blocs de cours [dont le bloc de cours de la formation clinique et professionnelle, passant de 2 à 14 crédits obligatoires], et l'ajout d'un troisième bloc de cours obligatoires réunissant les cours de Collaboration en sciences de la santé [3 crédits]), à la diminution du nombre de crédits à option (passant de quatre à deux blocs de cours), et à l'augmentation du nombre de crédits du stage en milieu professionnel (passant de 3 crédits optionnels à 9 crédits obligatoires) —permettant une insertion en milieu professionnel sur une plus longue durée. Le répertoire de cours a été révisé en fonction des changements suscités, donnant lieu à l'abolition ou au retrait de cours, remplacés par la création de nouveaux cours, mieux adaptés à l'évolution de la pratique et des approches en kinésiologie, et en lien avec la réorganisation des contenus de formation et des activités pratiques et de laboratoires. Le nouveau cours KIN 3090—*Intégration et études de cas* (4 crédits) rend compte de la bonification de la formation professionnelle visée par la refonte du programme, couvrant des études de cas plus complexes et plus variées, et présentant ainsi des contenus plus représentatifs des axes de travail de la kinésiologie. En plus du bloc de cours à option multidisciplinaires et du cours de Collaboration en sciences de la santé, l'ouverture disciplinaire sera également développée par des collaborations avec d'autres unités (des démarches sont en cours en vue de remplacer le cours d'éthique KIN 3032 par un cours de sigle PHI de la Faculté des arts et des sciences, et en vue de remplacer le cours KIN 3035—*Gestion en activité physique* par un cours qui serait développé par l'École HEC Montréal). Des ajustements aux dispositions réglementaires concernent les articles 6.3 et 13.3. La structure du programme comporte 78 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option pour le cheminement régulier, et, pour le Cheminement *Honor*, 78 crédits de cours obligatoires auxquels s'ajoutent les 12 crédits de cours à option du cheminement. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1086-391.

Des précisions additionnelles sont apportées sur les modalités de cheminement dans la structure du programme selon chacune des trois années de la formation, ainsi que sur les modalités du stage obligatoire de 9 crédits (dans le cas où le stage est suivi au trimestre d'été, une modalité a été prévue avec le Bureau du registraire afin que les étudiants ne soient pas pénalisés en regard du programme d'aide financière). On signale la pertinence de rendre obligatoires les cours CSS. En réponse à une question, il est mentionné que les développements attendus pour le programme tiennent compte de l'éventualité de l'accréditation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en kinésiologie (1-352-1-0), au Département de kinésiologie, conformément au document 2016-A0033-1086-391.

CE-1086-6.2 Faculté de l'éducation permanente  
- Modification au programme de Certificat de gérontologie (1-377-5-0)  
2016-A0033-1086-392, 392.1

La modification au programme de Certificat de gérontologie propose une refonte du programme, afin de l'actualiser en fonction de l'évolution de cette discipline, de l'évolution de facteurs sociétaux la concernant (dont le vieillissement de la population et la transformation de l'offre de soins et de services à la population âgée, ainsi que les changements structurels du Réseau de la santé et des services sociaux), de l'évolution des clientèles du programme et de l'adaptation des enseignements aux transformations numériques, et afin de répondre aux constats observés dans le cadre de l'évaluation du programme. La modification touche ainsi aux différentes composantes du programme, dont la structure (réaménagement des blocs de cours), les objectifs et les contenus de formation ainsi que le répertoire des cours (ajout et retrait de cours et mise à jour de descriptions et de contenus de cours), et concerne également les conditions d'admissibilité et les objectifs relatifs au profil de sortie. Le programme vise l'acquisition des connaissances interdisciplinaires fondamentales en gérontologie, en lien avec le développement des savoir-faire et des savoir-être propres à la pratique dans ce domaine, et appliqués selon une perspective intégrée alliant les dimensions biologiques, psychologiques et sociales du vieillissement (incluant les aspects liés à la prévention des comportements à risque et des pathologies accélérant le vieillissement, au dépistage des déficits cognitifs, à la promotion de saines habitudes de vie,

etc.). La structure du programme modifié comporte quatre blocs (au lieu des trois blocs de la version actuelle), soit un bloc de cours obligatoires de 12 crédits (bloc 70A—*Fondements*), et trois blocs de cours à option (blocs 70B—*Notions biologiques*, 70C—*Pratiques et thématiques psychosociales* —comportant un cours de stage en milieu de pratique ou de recherche (GER 3090)—, 70D—*Thématiques complémentaires*). Les cours du programme sont constitués de cours autoportants, de cours en ligne non autoportants et de cours offerts en classe; par ailleurs, l'augmentation du nombre de cours en ligne permettra de diversifier davantage les modalités de dispensation des cours. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1086-392.

Des précisions sont apportées sur le nombre d'étudiants reçus par le programme par année, et sur les profils de formation des étudiants. En réponse à une question, des explications portent sur les diverses modalités de dispensation des cours (cours autoportants, cours en ligne non autoportants, cours offerts en classe), sur les modalités d'encadrement des cours (assurés, selon le cas, par des auxiliaires d'enseignement ou par des chargés de cours), et sur les approches envisagées pour faciliter l'interaction avec les étudiants (visio-conférences, etc.). Dans le cadre de la refonte du programme, cinq cours sont créés, dont certains donnés en classe pourront également être offerts en ligne. Une proportion approximative de 20 % des cours du programme peut être complétée en classe. Ces modalités restent appréciées par les étudiants, notamment, en regard des exigences de leur horaire de travail et des contraintes de déplacement. Une question portant sur cet aspect, il est mentionné que des développements sont envisagés au niveau international.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de gérontologie (1-377-5-0), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2016-A0033-1086-392.

CE-1086-6.3 Faculté de musique

- Modification au programme de Baccalauréat en musicologie (1-615-1-1)  
2016-A0033-1086-394, 394.1

La modification au programme de Baccalauréat en musicologie propose une redéfinition de la structure du programme, de manière à accentuer la présence de cours d'histoire par périodes dans le bloc de cours obligatoires, et à regrouper les cours sur des contenus disciplinaires plus spécifiques selon des blocs à option mieux identifiés (dont *Formation auditive*, *Écriture musicale*, *Théories et sciences de la musique*, *Outils professionnels*, etc.; des blocs portent également sur des cours de langue et sur des cours d'instruments [*Petits ensembles* et *Grands ensembles*]). Cette modalité permettra de mieux tenir compte de la grande variété des formations antérieures des étudiants du programme et de leur assurer une approche plus graduelle et cohérente des contenus de formation fondamentale en musique. La modification propose également l'introduction d'un *Cheminement Honor* dans le programme (bloc 01V), comportant un maximum de 12 crédits. L'ajout de ce cheminement permettra d'offrir une formation de préparation à la recherche, pertinente en musicologie, et d'assurer une compatibilité avec le programme de Baccalauréat en musique, lequel comporte également un *Cheminement Honor*. Les orientations, multiples, du programme actuel sont retirées et remplacées par deux orientations : l'orientation *Instrument* et l'orientation *Connaissance du clavier*. La structure du programme modifié comporte 48 crédits de cours obligatoires et 42 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1086-394.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la teneur de la banque de cours (celle-ci desservant plusieurs programmes et comportant des cours qui ne sont pas donnés chaque année), sur la spécificité du programme de musicologie (comparativement au programme en musique) et sur la composante pratique des programmes de la Faculté de musique (dont les programmes en interprétation et en composition, ainsi que les activités de concerts et récitals).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en musicologie (1-615-1-1) — comportant la création d'un Cheminement *Honor*, et comportant l'abolition des orientations actuelles du programme, remplacées par les orientations *Instrument* et *Connaissance du clavier* —, à la Faculté de musique, conformément au document 2016-A0033-1086-394.

- CE-1086-6.4 Faculté de médecine — Département de psychiatrie  
- Création d'un Module de formation de mentor de rétablissement en santé mentale  
(1-540-7-0)  

---

2016-A0033-1086-395, 395.1

Le Module de formation de mentor de rétablissement en santé mentale veut constituer une structure de formation pour des personnes souhaitant œuvrer dans les équipes des milieux concernés de la santé en tant que mentors de rétablissement (principalement en psychiatrie). La formation vise l'acquisition des connaissances et des compétences communicationnelles et relationnelles identifiées dans le référentiel de compétences défini pour le programme, et comporte la réalisation d'un stage de mentor de rétablissement (3 crédits). Le module voulant favoriser l'intégration du mentor de rétablissement aux équipes des milieux de la santé, des contenus de formation visent principalement l'acquisition de notions de déontologie et l'acquisition de connaissances sur les domaines professionnels représentés dans les équipes pluridisciplinaires. La structure du programme comporte 10 crédits de cours obligatoires (incluant la création de deux nouveaux cours, en rétablissement et en éthique du rétablissement). L'établissement du Module permettra de constituer une modalité de reconnaissance et d'attestation de ce modèle spécifique de pair aidant. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2016-A0033-1086-395.

Des précisions additionnelles portent sur le fait que le module proposé constitue un premier jalon dans la définition de modalités d'encadrement et de reconnaissance du patient partenaire, modèle qui se développe peu à peu dans les équipes. Dans cette perspective, la formule du Module ne vise pas le développement d'une offre de formation par combinaison de programmes courts, mais une structure d'accompagnement et de reconnaissance de l'apport de patients partenaires dans le processus de rétablissement, et pour laquelle une demande a été observée dans les milieux.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, mentionne que la teneur du Module (structure de 10 crédits) indique que celui-ci vise une formation de base et non de spécialisation professionnelle. La Faculté endosse ce projet, considérant, notamment, la contribution du modèle de patient partenaire ou du mentor de rétablissement à l'amélioration des soins et de la santé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Module de formation de mentor de rétablissement en santé mentale (1-540-7-0), au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document 2016-A0033-1086-395.

- CE-1086-6.5 Faculté de médecine — Direction  
- Modification au programme de Baccalauréat en sciences biomédicales  
(1-484-1-0) : création d'une orientation *Sciences de l'audition*  

---

2016-A0033-1086-396, 396.1

La modification au programme de Baccalauréat en sciences biomédicales propose principalement la création d'une orientation *Sciences de l'audition*, afin de permettre aux étudiants diplômés du programme d'être admissibles au nouveau programme de Maîtrise professionnelle en audiologie ou à l'option *Audiologie* du programme de Maîtrise en sciences biomédicales (dans le contexte de la modification

du parcours de formation professionnelle en audiologie, le droit de pratique exigeant d'avoir complété le programme de Maîtrise professionnelle en audiologie). L'orientation *Sciences de l'audition* correspondra au segment 97 du programme, comportant 21 crédits de cours obligatoires et de 12 à 15 crédits de cours à option, et pouvant également être suivie selon un cheminement *Honor* (modalités *stage* ou *approfondissement*), comme c'est le cas pour toutes les orientations du programme. Des modifications sont également apportées au répertoire de cours (mise à jour de modifications de sigles et de titres de cours et ajouts de cours déjà créés à la structure), ainsi qu'à l'intitulé de l'orientation *Sciences neurologiques*, devenant orientation *Neurosciences*. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2016-A0033-1086-396.

Une précision porte sur les profils de formation possibles en audiologie, en regard de l'accès à la pratique professionnelle (ordre professionnel), et sur la volonté de structurer le programme de manière à permettre une formation professionnelle sans toutefois laisser de côté une formation à la recherche.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en sciences biomédicales (1-484-1-0) — comportant la création de l'orientation *Sciences de l'audition*, et la modification du titre de l'orientation *Sciences neurologiques* pour *Neurosciences* —, à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2016-A0033-1086-396.

CE-1086-7 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1086-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 décembre 2016, à 14 heures.

CE-1086-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 05.

Adopté tel que présenté à l'unanimité le 13 décembre 2016 – délibération CE-1087-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot